

Lettre d'information numéro 130

SOMMAIRE

- 1. Réunion nationale du syndicalisme et des collectifs de lutte samedi 18 et dimanche 19 novembre à Paris**
- 2. Analyse détaillée du rapport de la Commission Hetzel**
- 3. Une Assemblée générale de 300 étudiants à Rennes II**
- 4. Communiqué national de la FSE à propos de l'exclusion de 40 militants de l'UNEF**
- 5. Elections au Conseil d'UFR : Oxygène-FSE propose des listes de rassemblement à SUD et aux exclus de l'UNEF**
- 6. Publicitaires et marchands hors de l'école !**
- 7. Attaques contre les enseignants : contre-argumentaire d'une enseignante-chercheur**
- 8. Brèves**
 - 8.1 : Guide en ligne de l'aide juridique contre la répression policière
 - 8.2 : Mouvement anti-CPE à Aix: prison avec sursis pour quatre étudiants
 - 8.3 : Se mobiliser contre les attaques de la Ligne de Défense Juive contre des syndicalistes

OXYGENE-FSE : local Tolbiac B902, 01-44-07-86-92

Site local (réactualisé tous les week-end) : <http://oxygenefse.free.fr>,

Site national : <http://www.luttes-etudiantes.com>

oxygenefse@free.fr

1. Réunion nationale du syndicalisme et des collectifs de lutte samedi 18 et dimanche 19 novembre à Paris

La FSE organise une réunion nationale à Paris les samedi 18 et dimanche 19 novembre 2006.

Samedi 18 novembre, la réunion se tiendra de 10h à 17h dans une librairie coopérative, l'EMDP, 8 impasse Crozatier. Dimanche, le lieu reste à préciser.

Concernant l'ordre du jour, il est bien sûr amendable par les invités.

Nous rappelons l'importance et l'urgence d'une telle rencontre. Le rapport Hetzel est désormais rendu (cf. analyse un peu plus loin) et les attaques qui se préparent vont généraliser l'intrusion des intérêts privés à l'université, à amener sournoisement la sélection à l'entrée des facs (avec le dispositif Goulard), transformant ainsi l'université en centre de formation patronale.

Les syndicats co-gestionnaires, l'UNEF en tête, sont une fois de plus dans une logique d'accompagnement des réformes. Ils ne rejettent aucunement la professionnalisation, ils en souhaitent une autre, ne s'opposant donc pas aux intérêts du patronat et oubliant ainsi les intérêts collectifs des étudiants.

Le syndicalisme de lutte ne doit donc compter que sur ses propres forces.

Il est urgent de nous réunir, de débattre et d'arriver à une convergence de positions afin de lancer une offensive nationale le plus vite possible, sur les braises encore chaudes du mouvement du printemps dernier.

Cette fois ci, nous devons avancer uni, propager les positions et principes du syndicalisme de lutte, veillant à la mise en place d'un mouvement auto-organisé avec des AG et des coordinations démocratiques et souveraines.

Il est temps de nous unir ! Organisons la riposte !

Ordre du jour proposé :

I°-Présentation des organisations présentes

II°-Présentation de l'appel par la FSE :

III°-analyses situation politique, économique et syndicale depuis le mouvement anti LEC

IV°-Discussions :

1°) Rapport Hetzel : tour des présents

2°) Dispositif Goulard : tour des présents

3°) Professionnalisation des études : tour des présents

4°) Synthèse

V°-Campagnes communes :

1°) Propositions

2°) Modalités d'action

3°) Perspectives

V°- Matériel commun :

1°) Propositions

2°) Elaboration

VI°- Autre réunion

2. Analyse détaillée du rapport de la Commission Hetzel

La Commission Université-Emploi, lancée par Villepin le 25 avril à la Sorbonne, a rendu son rapport final mardi 24 octobre 2006. Dans la droite ligne des « synthèses » des débats académiques (consultables à l'adresse suivante : http://www.debat-universite-emploi.education.fr/debats_academiques.htm) et du rapport d'étape rendu public le 29 juin (http://www.debat-universite-emploi.education.fr/fichiers_pdf/bilan_etape_29juin.pdf), le rapport final est un concentré d'attaques qu'on peut classer dans trois grands chantiers :

- **Le chantier de l'information/orientation/sélection** pour diriger les étudiants, de préférence avec leur accord, vers les filières que demande le patronat
- **Le chantier de la professionnalisation** afin de redéfinir le contenu et l'organisation des diplômes en fonction des exigences du patronat
- **Le chantier de la restructuration de l'université** (mode de fonctionnement, statut des personnels, etc.) pour la transformer en entreprise autonome de formation du capital humain.

Ces trois chantiers sont évidemment liés et visent à intégrer, à soumettre complètement l'Université à la logique capitaliste, ce que nous appelons **capitalisation de l'Université**.

Introduction : Les présupposés mensongers de la Commission

Les propositions de la commission découlent entièrement de deux présupposés. Le coup de force de cette commission est faire passer des énormités pour des évidences indiscutables, suivant les recommandations du dicton « plus c'est gros, plus ça passe ».

1^{er} présupposé : le taux d'échec à l'université est imputable en grande partie à la mauvaise orientation

Il s'agit de marteler que le système d'orientation est « opaque », « incomplet », « créateur d'injustices » (p.11). Une fois ce « constat d'échec » (p.11) tiré, la voie est libre pour réorganiser l'orientation autour d'un principe simple : l'intérêt de l'étudiant serait d'aller dans la filière correspondant aux besoins du patronat. Autrement dit, une certaine catégorie d'étudiants (les étudiants des classes populaires) n'aurait pas leur place à l'université et leur orientation « naturelle » les pousserait à aller dans les filières professionnalisées courtes.

Nous refusons ce « constat » : la réelle explication de l'échec des enfants des classes populaires réside dans le désengagement financier de l'Etat, la suppression des heures des enseignements fondamentaux, l'obligation de se salarier pour subvenir à ses besoins.

2^{ème} présupposé : l'inadaptation de l'université est responsable du chômage de masse¹

Il s'agit de faire croire qu'une réforme du système universitaire ferait baisser significativement le chômage. C'est pourtant un non-sens réfuté par la seule statistique suivante : « on estime à 10% à peine du nombre de chômeurs les offres d'emplis non satisfaites pour cause de formation inadéquate »². Même si on imaginait une main d'œuvre parfaitement et immédiatement conforme aux besoins patronaux, le chômage ne pourrait de toute façon qu'être réduit qu'à la marge. Il est d'ailleurs cocasse de constater que, alors que le chômage n'a cessé de monter pendant que l'enseignement supérieur se professionnalisait toujours plus, les experts de la bourgeoisie persistent à affirmer que la professionnalisation est une solution au chômage !

En fait, la réforme du système universitaire est exigée par les patrons pour augmenter leur profit, et non pour résoudre le problème du chômage. Ce présupposé est une escroquerie intellectuelle grossière : **ce n'est pas le système universitaire qui est responsable du chômage de masse mais le fonctionnement même du système capitaliste.**

¹ « L'échec en première année de l'enseignement supérieur français résulte souvent de problèmes d'orientation. » (p.11)

² Samuel Johsua, *L'Ecole entre crise et refondation*, 1999, p. 25

I) Le chantier de l'information/orientation/sélection

I.1 : L'objectif est que les jeunes choisissent l'orientation qu'on a choisie pour eux

Le rapport proclame : « *Nous visons l'efficacité des poursuites d'études dans l'enseignement supérieur, en terme d'insertion professionnelle, en cohérence avec les besoins des futurs employeurs comme avec les aptitudes et les aspirations des jeunes concernés* » (p.10). **Comme les besoins des employeurs sont bien déterminés et connus, il s'agit de faire coïncider les aspirations des jeunes à ces besoins.** D'où l'importance de la restructuration du dispositif d'orientation pour atteindre cet objectif.

Dès le collège, **l'orientation doit être pensée uniquement en fonction de l'impératif d'insertion professionnelle** : « *La commission préconise d'unifier au niveau opérationnel, les fonctions d'orientation et d'accompagnement à l'insertion professionnelle des étudiants. L'orientation doit être repensée totalement comme une démarche continue et graduée du collège au doctorat* » (p.30). **Les conseillers d'orientation devront faire comprendre aux jeunes qu'on ne s'oriente pas en fonction de ses goûts mais en fonction de son projet professionnel**, et ceci dès le plus jeune âge. Ainsi, la synthèse du débat de l'académie de Poitiers l'exprime crûment : « *Il faut donc donner aux lycéens une information aussi objective et complète que possible sur les études supérieures et leurs débouchés professionnels, et les aider dès la classe de seconde à construire progressivement leur projet personnel et professionnel pour pouvoir passer des envies et des représentations à la réalité* ».

Et comme les conseillers d'orientation, protégés (pour combien de temps ?) par leur statut de fonctionnaires, ne sont en effet pas assez « souples » et rechignent à véhiculer le discours patronal sur l'université, il faut penser à faire intervenir d'autres acteurs. Déjà aujourd'hui, des dispositifs comme celui de « CAP en FAC » court-circuitent les conseillers d'orientation, en envoyant des étudiants sous-payés faire la promotion des filières les plus professionnalisées³. **Mais rien ne vaut la participation directe des représentants du patronat au collège et au lycéens pour convaincre les jeunes de bien s'orienter** : le rapport voit la « *nécessité de faire intervenir, dès le niveau du collège et du lycée, des professionnels dans les établissements scolaires ainsi que l'intérêt d'expériences concrètes des milieux de travail (stages, visites, etc.). La nécessité d'une action continue dès le collège est soulignée fréquemment* » (p.30). Cette participation doit bien sur continuer à l'université : « *Le monde économique est prêt à établir des conventions avec les universités afin de mettre à disposition à temps partiel ou à temps complet pendant des périodes données, des personnels pour qu'une meilleure connaissance du monde professionnel puisse être acquise par les étudiants* » (p.39)

I.2 : Les propositions concrètes pour mettre en place l'orientation choisie par les patrons

Les propositions les plus précises concernent l'année de terminale et le 1^{er} semestre universitaire. Au mois de mars de l'année de terminale, une commission d'orientation, c'est-à-dire un conseil de classe élargi « *aux représentants des universités de l'académie et à des représentants des milieux socioprofessionnels* » (p.18) se réunira pour se prononcer sur la « *pertinence des vœux de l'élève* » (p.18). Autrement dit, **les représentants patronaux auront leur mot à dire sur le choix d'orientation du lycéen ! Il ne s'agira donc pas uniquement de dire au lycéen si il a le niveau correspondant à son choix d'orientation, mais d'introduire un nouveau paramètre, à savoir la pertinence « économique » de son choix.**

A l'entrée de l'université, l'étudiant sera obligé de signer un « contrat » avec l'université où il sera contraint de s'engager sur un « projet de formation et d'insertion ». Ce contrat ne peut bien sur qu'être symbolique, afin d'asséner le message utilitariste suivant : il est inadmissible de commencer des études simplement parce qu'on est intéressé par une matière. Les études ne servent qu'à préparer un métier.

³ <http://www.edubourse.com/finance/actualites.php?idActus=25329>

Au cours du 1^{er} semestre, l'étudiant suivrait obligatoirement un « module de projet professionnel » (p.23) et à la fin de ce semestre, un premier bilan devra être effectué afin de vérifier que l'étudiant a atteint l'objectif fixé lors de la signature de son « *contrat* ». **Lors de cet « *entretien d'orientation* » (p.19), l'étudiant pourra se voir proposer la réorientation** hors de l'université, notamment en filières STS ou en IUT (le rapport préconise d'augmenter le nombre de places dans ces filières afin d'accueillir les « *réorientés* »)

Afin que l'orientation se fasse en fonction des perspectives d'insertion professionnelle, le rapport veut « *créer dans chaque université, pour le 1er septembre 2007, un observatoire des parcours des étudiants et de leur insertion professionnelle* » (p.32). **L'université ne doit pas seulement transmettre des savoirs, elle doit aussi œuvrer à l'insertion de ses diplômés** : « *Il convient donc bien de considérer que l'université a trois missions qui sont complémentaires entre elles: la création du savoir, la diffusion des connaissances et l'insertion professionnelle des étudiants* » (p.12)

Plus en amont, le rapport suggère d'utiliser les travaux personnels encadrés (TPE) en classe de 1^{ère} pour « *participer à l'élaboration du projet professionnel de l'élève* » (p.31). **Il s'agit de professionnaliser les TPE pour inciter les élèves à s'orienter vers les filières les plus professionnalisées.**

I.3 : De l'orientation à la sélection

Le rapport avance prudemment sur la sélection, mot tabou. Toutefois, l'ensemble des mesures concernant l'orientation vise à dissuader une partie des étudiants de poursuivre des études universitaires. Comme il est politiquement très risqué de mettre en place une sélection à l'entrée de l'université ou à l'issue du 1^{er} semestre, l'objectif est d'encourager l'étudiant à se réorienter « *volontairement* ». Mais il faut bien être conscient que **ce dispositif d'orientation peut servir de marche pied à l'instauration d'une sélection en bonne et due forme à l'issue du 1^{er} semestre universitaire** (comme le défend Sarkozy dans son programme présidentiel).

En outre, le rapport reprend une position de la Conférence des Présidents d'Université (CPU) en se prononçant pour « *ramener la sélection en début de M afin de supprimer la rupture entre M1 et M2 et encourager une continuité de cursus pour les deux années du M* » (p.37). Le rapport s'inscrit ainsi dans les objectifs du processus de Bologne (lancé en 1999 par les ministres européens de l'éducation) qui est de faire de la licence un diplôme terminal pour la masse des étudiants. Dans la logique du LMD, il est en effet absurde de sélectionner à l'entrée du M2 puisque la maîtrise n'est plus un diplôme reconnu sur le marché du travail.

Enfin, comme nous le verrons plus loin, le rapport ouvre d'autres pistes en prônant une gouvernance à la carte des universités qui leur permettrait si elles le souhaitent de sélectionner leurs étudiants à l'entrée ...

II) Le chantier de la professionnalisation

II.1 : La signification de la professionnalisation généralisée de l'université : la soumission du contenu et de l'organisation des diplômes aux intérêts patronaux

L'Université non professionnalisée, organisé en disciplines, transmettait uniquement des savoirs et des savoir-faire. Les savoirs sont des connaissances sur la nature et les activités humaines. Les savoir-faire sont des pratiques sur le monde extérieur. Les savoir et savoir-faire sont acquis en dehors de la production, au sein de l'institution scolaire. Les savoir et savoir-faire sont les fondements de toute activité de transformation de la matière visant à satisfaire des besoins humains. Leur acquisition définit une **qualification** – sanctionné par un diplôme non professionnalisé – reconnue sur le marché du travail *via* les conventions collectives.

Une fois l'étudiant embauché, sur la base de sa qualification, l'entreprise prenait en charge sa formation professionnelle, c'est-à-dire la transmission de savoirs professionnels (connaissances liées à un poste de travail) **et l'inculcation de savoir-être** (attitudes exigées pour la mise en valeur du travail subordonné). Ces « *savoirs* » constituent les **compétences** que les patrons jugent nécessaires pour que le salarié soit « *opérationnel* » sur son poste de travail.

La professionnalisation des études vise à faire prendre en charge par l'Université la formation professionnelle du travailleur – autrefois du ressort de l'employeur après la fin de la formation initiale (non professionnalisée). Cette prise en charge n'est pas une simple extension du champ de l'Université. Elle a des incidences sur le contenu des savoirs et savoir-faire transmis par l'Université, puisque avec la professionnalisation de l'Université, **la formation non professionnelle est subordonnée directement à la formation professionnelle, et donc à la logique du capital** (qui est de produire des hommes destinés au rôle de marchandise pour le capital et conformément à cette destination). Les savoirs et savoir-faire sont ainsi redéfinis en fonction des compétences à acquérir. **Avec la professionnalisation des études, il n'existe plus de qualification, distincte d'un agrégat de compétences, et reconnue en tant que telle sur le marché du travail. La professionnalisation des études consacre l'individualisation des rapports capital / travail : le travailleur tente de valoriser sur le marché du travail son portefeuille de compétences (qui lui sont propres).**

La professionnalisation de l'Université consacre l'emprise directe du patronat sur l'Université. Puisque l'Université doit désormais faire acquérir à ses étudiants les compétences définies par les employeurs, ceux-ci exercent logiquement un contrôle global sur les contenus et l'organisation des diplômes.

II.2 : La professionnalisation/redéfinition du contenu des diplômes

Le rapport préconise la **professionnalisation généralisée de tous les cursus** : « L'idée générale de la commission est de considérer qu'il est nécessaire de professionnaliser toutes les filières » (p.35)

A) Faire de la licence un diplôme professionnalisé, dévalorisé, et terminal pour la masse des étudiants

Le rapport se propose de « *rendre obligatoire dans toutes les licences, un module projet professionnel personnalisé pour l'année universitaire ainsi que l'acquisition de compétences de base dans trois domaines : 1. la maîtrise d'une langue vivante étrangère⁴, 2. l'informatique et les outils bureautiques, 3. la recherche d'un emploi (rédaction de CV, entretien d'embauche, etc.), la connaissance des secteurs économiques et proposer un parcours professionnalisé en troisième année de licence (L3)* » (p.36)

Il s'agit non seulement d'introduire des modules professionnalisant, mais d'en faire le socle même du diplôme de licence (notamment pour ceux qui se destinent à quitter l'université après la licence). Le rapport prétend hypocritement que ces modules vont « *revaloriser* » la licence. C'est exactement le contraire qui est vrai : la professionnalisation des cursus permettra aux patrons d'avoir des employés « *prêts à l'emploi* », d'où le bénéfice pour eux (même s'ils n'en embaucheront pas plus !). En revanche, les étudiants auront acquis moins de connaissances (puisque le cœur de la licence est constitué des « *compétences de base* »), d'où la dévalorisation de leur diplôme. Seuls les étudiants qui seront autorisés à poursuivre en master pourront réellement préparer un diplôme sanctionnant l'acquisition de connaissances solides. Et ce n'est pas la multiplication de mesures gadgets comme l'organisation de cérémonies de remise du diplôme (p.36) qui pourra revaloriser le diplôme de licence.

D'ailleurs, derrière les phrases mystificatrices sur la future revalorisation de la licence, le rapport reconnaît de fait que ses recommandations conduisent à sa dévalorisation. Aux étudiants inquiets du peu de connaissances transmises au cours du cursus de licence, le rapport leur fait miroiter (p.36) la possibilité de compléter plus tard leur formation en bénéficiant des différents dispositifs de formation tout au long de la vie ou de bénéficier de la validation des acquis de l'expérience.

Dans le cadre de la réforme LMD, l'étudiant doit obtenir 180 crédits ECTS pour valider sa licence. Déjà aujourd'hui, ces crédits ne sanctionnent pas uniquement l'acquisition de connaissances, mais peuvent tout aussi bien « *rémunérer* » des stages, du badminton, ou l'activité d'élus étudiants ! Le rapport encourage les universités à donner des crédits ECTS (au niveau licence) aux étudiants obligés de se salarier pour financer leurs études⁵

⁴ Un enseignement de langues au rabais et purement utilitariste, puisque le rapport insiste (p.36) sur les techniques d'auto-apprentissage grâce aux technologies de l'information (ce qui permettra de se passer des enseignants ...)

⁵ Logique du renoncement où, au lieu d'aider les étudiants à étudier à plein temps dans des cursus de qualité, on leur donnera des ECTS pour qu'ils obtiennent un diplôme totalement dévalorisé ! Le rapport ose même écrire l'aberration suivante : « *Aujourd'hui, de*

(p.39-40) même si leur travail n'a strictement rien à voir avec leurs études⁶. Bref, **tous les moyens sont bons sont distribuer des crédits ECTS en licence**. Et le rapport ose nous faire croire que cela contribuera à revaloriser le diplôme de licence ! De qui se moque-t-on ? Le rapport en est réduit à inviter à appeler les entreprises à évaluer les futures titulaires de ces licences dévalorisées en fonction de leur « *motivation* » et de leur « *créativité* » (p.44). Faute de connaissances solides, l'étudiant pourra seulement miser sur sa capacité à se vendre ... quelle perspective enthousiasmante !

En fait, **le but est d'éviter les redoublements (trop coûteux) et de distribuer des licences générales dévalorisées pour la masse des étudiants** destinés à entrer sur le marché du travail avec leur licence⁷ où ils auront principalement l'acquis l'« *essentiel* », à savoir quelques mots d'anglais, la manipulation de quelques logiciels, et l'esprit d'entreprise ! **Une minorité d'étudiants, qui s'orientera très tôt dans des cursus sélectifs (comme les bi-licences qui se multiplient dans les universités), acquerra elle de véritables connaissances qui lui permettra de suivre un master.**

B) Multiplier les modules professionnels à la place des savoirs fondamentaux

Le rapport affirme : « *Il convient aussi que la formation s'attache à développer non seulement des savoirs disciplinaires mais aussi des compétences plus transversales qui seront souvent précieuses dans la vie professionnelle* » (30).

Pour acquérir ces « *compétences transversales* » (savoirs professionnels et savoir-être), le rapport préconise la création de nouveaux modules. Outre l'écriture de CV et l'apprentissage à la recherche d'emploi, le rapport veut **promouvoir l'esprit d'entreprise** : « *inciter les étudiants à devenir entrepreneurs, créer des entreprises et leur apprendre à entreprendre* » (p.46), « *conforter la place des formations dévolues à l'entrepreneuriat* » (p.46). Le rapport préconise également **l'enseignement d'une vulgate économique visant à faire partager aux étudiants les préoccupations patronales** : « *Créer des modules de formation à l'intelligence économique et à la compréhension économique* » (p.56) ou encore « *former les étudiants aux connaissances et compétences techniques nécessaires au développement économique des entreprises sur les marchés européens et mondiaux ainsi qu'à leur nécessaire protection par rapport aux concurrents* » (p.56)

Bien sur, un axe important de la professionnalisation des cursus est la **mise en place de stages obligatoires dès la licence** : « *Valoriser, encadrer les stages et prévoir un stage obligatoire dans chaque cursus, y compris dans les licences généralistes* » (p.41). Les stages ne devront pas être encadrés par une loi contraignante : l'encadrement se résume à une invitation lancée aux « *partenaires sociaux* » pour qu'ils négocient les modalités d'exercice du stage (p.41)

Le rapport propose également de **développer l'apprentissage et l'alternance (y compris en licence de lettre précise-t-il !)**, dispositifs qui se rapprochent le plus de la fusion université / entreprise, et donc qui ont la préférence du rapporteur, qui affirme avec assurance que ces dispositifs sont « *plébiscités* » (p.43) par les étudiants !

Dans le même, et pour mieux marquer la coupure entre licence et master, le rapport suggère que les candidats à l'entrée en master « *aient effectué un semestre ou une année de césure : volontariat international en entreprise, contrat en alternance ou emploi en entreprise, en association, etc.* » (p.37)

II.3 : L'intervention directe du patronat dans l'organisation et le déroulement des cursus

Sur la base d'un soi-disant « *constat quasi unanime : les relations universités employeurs sont globalement encore très insuffisantes* » (p.53), **le rapport préconise l'intervention directe des professionnels dans les**

plus en plus d'étudiants mais aussi de salariés aspirent à pouvoir combiner une activité professionnelle et une activité de formation » (p.51)

⁶ Dans le même sens, Ségolène Royal veut donner des crédits ECTS aux étudiants tuteurs.

⁷ Pour les inciter à arrêter leurs études, le rapport évoque la possibilité de « *diversifier les frais de scolarité en fonction de l'avancement de l'étudiant dans ses études* » (p.63). Le rapport oublie de préciser que c'est déjà le cas : les frais d'inscription entre 2003 et 2006 ont augmenté de 15% en licence et de 50% en master.

cursus, le développement du financement privé, et une réforme de l'habilitation des diplômes impliquant davantage les employeurs.

Le rapport se félicite que les organisations patronales (rebaptisées organisations représentatives des « *entreprises* » comme si les entreprises se résumaient à leurs dirigeants) soient disposées (quelle surprise !) à participer à des « *modules de formation ou à l'aide à la construction des projets professionnels des étudiants* » (p.54), et à « *s'engager dans un travail de fond sur la connaissance des réalités de l'entreprise et de l'économie de marché* » (p.54)

Pour concrétiser ces bonnes intentions, le rapport invite les universités à passer de plus en plus de « *contrats avec les entreprises afin que ces dernières puissent mettre à la disposition des universités, selon des modalités à convenir, des collaborateurs dont le rôle serait aussi de permettre d'intervenir dans les cursus des étudiants afin de contribuer activement à leur professionnalisation* » (p.39). **Il est en effet tout à fait logique – dans la logique de professionnalisation – que des représentants directs du patronat viennent donner des « cours » et parfaire le conditionnement idéologique, trop mal assuré par des enseignants–chercheurs qui n'ont pas encore intégrés leurs nouvelles missions.**

Puisqu'il est hors de question d'exiger un réengagement financier conséquent de l'Etat⁸, le rapport veut « *rendre plus systématique la participation financière des entreprises à certains programmes d'enseignement et de recherche* » (p.38). Le rapport encourage donc « **la création de chaires d'entreprises au sein des universités** » (p.56) ou, de façon plus modeste et ciblée, le « *mécénat d'entreprise* » (p.62) pour financer tel « *centre de langues fondé sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication* » ou tel « *centre de ressources documentaire* » (p.62). **En autorisant le sponsoring, on permet au patronat de définir les priorités de formation et de recherche à la place de l'Etat.** En outre, la création de chaires s'accompagne généralement de bénéfices directs pour l'entreprises sponsor : accès direct aux résultats des recherches, stages obligatoires des étudiants au sein de l'entreprise sponsor, etc.

Enfin, le rapport invite le gouvernement à mieux **associer les patrons à « la construction et l'évolution des formations et des filières afin que la réalité du marché de l'emploi soit prise en compte »** (p.43), en les faisant participer à « *l'expertise des dossiers de création et de renouvellement des formations* », « *à l'élaboration de certains référentiels de formation* », et « *au suivi des filières et des formations* » (p.43). Ainsi, il s'agit de copier ce qui se fait déjà pour les licences professionnelles, où l'ouverture de la licence est conditionnée à la demande régionale, et où le contenu de la formation est co-construit avec les patrons.

III) Le chantier de la restructuration de l'Université

III.1 : La gouvernance à la carte pour permettre aux universités de sélectionner et fixer les frais d'inscription comme elles l'entendent ou le retour du projet Ferry

Pour réussir la professionnalisation généralisée, le rapport plaide pour une restructuration d'ampleur des universités - un « *pacte national pour l'université* » - afin d'accompagner l'évolution de ses missions. Comme nous allons le voir, ce pacte n'est que la **reprise du projet Ferry** de modernisation universitaire remballé en 2003 suite à la mobilisation étudiante, et qu'on nous ressort aujourd'hui comme une nouveauté ...

S'appuyant sur une soi-disant « *méfiance qu'inspire au public et à l'administration leur mode de gouvernance actuel* » (p.59), le rapport propose une réforme à la carte (sur la base de l'expérimentation) de la gouvernance universitaire. Les universités qui le souhaitent pourront « *expérimenter une autonomie plus large, à l'instar de celle qui existe dans la plupart des pays européens, en matière financière (elles bénéficieraient de dotations globales leur laissant le choix d'arbitrer entre dépenses de personnel, de fonctionnement ou d'investissement)* » (p.60)

Parmi les types de gouvernance que pourrait choisir une université, le rapport met en avant la « **gouvernance des universités de technologie** » (p.60) déjà expérimentée par Dauphine. Initialement réservé à des

⁸ « *il semble irréaliste, au regard des finances publiques françaises, de faire peser sur l'Etat seul, l'ensemble du poids financier des universités* » (p.62)

établissements bien précis, le statut d'université de technologie a été étendu par décret à l'université généraliste Dauphine. **Ce statut permettrait aux universités de choisir leurs étudiants, de fixer elles-mêmes le montant des frais d'inscription** (aujourd'hui fixé nationalement par le ministère), et d'avoir un conseil d'administration encore plus ouvert aux personnalités extérieures.

Le rapport évoque aussi « **la gouvernance des universités à conseil d'orientation** » (p.60) : cela consisterait à créer un conseil d'orientation (conseil d'orientation stratégique dans le projet Ferry), composé de personnalités extérieures qui émettrait un avis sur les décisions qui engagent l'université sur le long terme (budget, etc.), et qui proposerait l'élection d'un président à un conseil d'administration restreint.

Outre le renforcement de l'autonomie des universités, le rapport préconise de mettre fin à la dichotomie entre filières générales et filières professionnelles. Puisque tous les cursus seront professionnels, le rapport propose :

- de « **rapprocher les écoles doctorales des milieux professionnels** » (p.45). Concrètement, le rapport propose de « *prévoir la présence possible d'un représentant du monde des employeurs au sein du conseil de l'école doctorale* » (p.45). Dans le même sens, la réforme des études doctorales de l'été 2006 permet à tout établissement, public ou privé, de délivrer des thèses s'il est accrédité par la toute nouvelle agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES).

- de « **prévoir la fusion des masters professionnels et des masters recherche** » (p.37). On apprend d'ailleurs que cette mesure est actuellement étudiée par le ministère et qu'« *elle est instruite dans le cadre de la prochaine modification de la réglementation relative au diplôme national de master, modification appelée par la réforme des études doctorales* » (p.86)

III.2 : La réorganisation des services de l'Université

Sans attendre la réforme de la gouvernance des universités, le rapport recommande sans attendre plusieurs mesures pour adapter l'université à ses nouvelles missions :

- **la création dans chaque université d'une « direction des stages, des emplois et des carrières, qui disposera de l'appui d'étudiants moniteurs »** (p.38). Cette direction devra fonctionner avec l'aide d'étudiants (en masters ou doctorats) sous-payés et de « *professeurs associés qui viennent du monde de l'entreprise* » (p.39) car il est bien sur hors de question de recruter des fonctionnaires.

- **le développement d'une stratégie de communication** : dans le cadre de la mise en concurrence des universités (pour le recrutement des meilleurs étudiants, pour la collecte des fonds privés, pour l'insertion professionnelle des étudiants), sont invitées à « *développer un marketing (...) et de véritables stratégies de communication afin d'ajouter le faire savoir au savoir faire* » (p.47)

Les fonds consacrés à ces nouveaux services seront autant d'argent en moins pour les véritables missions de l'université : l'enseignement et la recherche.

En outre, **les universités seront aussi en concurrence pour capter les financements de l'Etat**. En effet, ceux-ci ne devront plus se faire de façon automatique uniquement en fonction du nombre d'étudiants inscrits, mais également en fonction de l'insertion professionnelle des étudiants : « *le financement public doit (...) prendre en compte l'insertion professionnelle des étudiants* » (p.62). **Cela à revient à ériger les patrons en juges de la qualité de l'enseignement délivré.**

Pour réguler cette concurrence pour capter les fonds publics, le rapport préconise que la toute nouvelle **agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES)** procède tous les 4 ans à une évaluation des formations (notamment en termes d'insertion professionnelle). Sur la base de cette évaluation, une nouvelle instance bureaucratique, le « **Haut conseil indépendant de l'enseignement supérieur et de la recherche** (...) *aurait la responsabilité de répartir la dotation globale de fonctionnement émanant de l'Etat* » (p.64). Enfin, le **directeur général de l'enseignement supérieur** pourrait décider de supprimer l'habilitation des diplômes si l'évaluation est trop mauvaise.

Enfin, pour être concurrentiels, les universités devront appliquer, de plus en plus, les techniques de management des « *ressources humaines* » employées dans les entreprises. Le rapport invite en outre à **repenser le statut d'enseignant-chercheur « pour que soit avant tout pris en compte l'investissement de l'enseignant en matière de professionnalisation et d'encadrement des étudiants »** (p.63). Déjà surchargé de tâches administratives et prospectives (à la recherche de fonds pour financer la recherche), l'enseignant-chercheur serait, avec ces nouvelles tâches, de moins en moins enseignant et de moins en moins chercheur.

Conclusion : Villepin s'apprête à mettre en œuvre l'ensemble des recommandations du rapport avec la collaboration du syndicalisme cogestionnaire

Que signifie la dernière phrase du rapport : « *Les esprits sont mûrs pour un rapprochement fertile entre Université et emploi* » (p.67) ? Elle constate, à juste titre, que les esprits du syndicalisme cogestionnaire ont capitulé en rase campagne et partagent l'objectif central du gouvernement : parachever la professionnalisation de tous les cursus.

Chez les étudiants (cf. son Mémoire de mai 2006 intitulé « *Propositions pour le débat national université-emploi* »), l'UNEF **accepte clairement la professionnalisation des cursus pour « faire l'université de tous les métiers »**. Elle propose même de « *professionnaliser toutes les filières* » expliquant que « *la distinction filière générale / filière professionnelle n'a aucun sens* ». Selon l'UNEF, les modules professionnels doivent être intégrés dans les cursus dès la première année : « *D'une façon générale, la professionnalisation doit être considérée comme un contenu d'enseignement à part entière, et être développé de façon progressive de la 1^{ère} à la dernière année universitaire* ». **Sur les modalités de la professionnalisation**, l'UNEF réclame davantage « *d'éléments professionnalisant* » (citant notamment la « *préparation au projet professionnel* », « *l'apprentissage à la rédaction de CV ou à la réalisation d'entretiens d'embauche* »), le renforcement des « *modules d'informatique et de langues* » dans toutes les filières, et le développement des stages à partir de la 3^{ème} année d'études (c'est-à-dire au niveau licence).

Villepin et le syndicalisme cogestionnaire ont chacun intérêt à théâtraliser une opposition factice entre eux (par exemple l'UNEF oppose sa professionnalisation « *durable* » à la professionnalisation non « *durable* » du gouvernement, etc.). Le spectacle de la contestation permettra de focaliser l'attention sur l'anecdote permettant à Villepin de faire passer la professionnalisation généralisée, tandis que le simulacre d'opposition (par l'usage d'un vocabulaire aux consonances « *progressistes* ») est nécessaire à l'UNEF pour essayer de faire croire aux étudiants qu'elle est un syndicat qui défend leurs intérêts.

Si l'UNEF critique en surface le rapport Hetzel, elle minimise la gravité des mesures proposées. Julliard, président de l'UNEF, a notamment déclaré : « *La montagne accouche quand même d'une souris* ». Nous ne devons compter que sur nos propres forces : le syndicalisme de lutte doit prendre ses responsabilités et combattre la mise sous tutelle capitaliste de l'Université, et pour une Université publique, gratuite, laïque, critique, de qualité et ouverte à tous.

3. Une Assemblée générale de 300 étudiants à Rennes II

Jeudi 9 novembre, à propos des réformes en cours (notamment le rapport Hetzel) une Assemblée générale à Rennes II, a réuni environ 300 étudiants. Une prochaine Assemblée générale aura lieu cette semaine.

Plus d'infos sur le forum de la FSE : <http://www.luttes-etudiantes.com/forum/viewtopic.php?t=1840>

4. Communiqué national de la FSE à propos de l'exclusion de 40 militants de l'UNEF adopté le 20-21 octobre

La direction de l'UNEF a décidé d'exclure 40 militants de la TTE (Tendance Tous Ensemble). Se sentant conforté par le dénouement du mouvement du printemps dernier, la direction de l'UNEF se débarrasse de ses militants les plus combatifs.

La FSE apporte tout son soutien aux militants exclus réprimés de la TTE face à la direction bureaucratique de l'UNEF.

Les militants exclus ont fait le choix de créer des comités pour obtenir leur réintégration dans l'UNEF. Nous respectons ce choix, même si nous ne pouvons que le regretter, car cela reporte encore le nécessaire regroupement des syndicalistes de lutte au sein d'une même organisation. Il n'y a selon nous aucun intérêt à militer dans une organisation bureaucratique qui domine fondamentalement grâce à la division de ses opposants et non grâce à la confiance qu'elle inspire aux étudiants.

Plus que jamais, nous nous adressons aux militants exclus de la TTE pour leur dire que nous souhaitons militer avec eux dans une même organisation. Au-delà des divergences qui existent entre nous, nous constatons des convergences essentielles sur nos tâches actuelles : lutter contre la professionnalisation généralisée de l'université, c'est-à-dire la soumission du contenu et de l'organisation des cursus en fonction des exigences du patronat. Alors que la commission université / emploi s'apprête à rendre son rapport final, alors que Goulard vient d'annoncer une mesure de préinscription / présélection à l'entrée de l'université, c'est le combat majeur des mois qui viennent.

Alors que la direction de l'UNEF en particulier, et le syndicalisme cogestionnaire en général, a totalement capitulé en partageant complètement l'objectif de professionnalisation généralisée de l'enseignement supérieur (se contentant d'en discuter les modalités et de revendiquer quelques moyens supplémentaires), il est crucial que le syndicalisme de lutte constitue un front uni sur cette question.

Le sérieux militant, les analyses, et l'axe de combat (sélection, professionnalisation) des militants exclus de la TTE nous amènent à vouloir renforcer nos liens, au sein de structures séparées aujourd'hui, et nous l'espérons demain au sein d'une même organisation de lutte.

5. Elections au Conseil d'UFR : Oxygène-FSE propose des listes de rassemblement à SUD et aux exclus de l'UNEF

La FSE a déjà organisé deux réunions préparatoires. Les professions de foi doivent être rendues au plus tard jeudi 16 novembre. Nous attendons toujours les réponses de SUD et des exclus de l'UNEF. Voici ci-dessous la proposition de base commune et la proposition de profession de foi que nous leur avons transmis

Propositions de base commune pour des listes de Rassemblement du Syndicalisme de Lutte

Comportement des élus :

Tâches pratiques

Les élus sont tenus de respecter la base commune.

Avant chaque réunion du conseil, les élus transmettent l'ordre du jour aux organisations du Rassemblement dès qu'ils le reçoivent. Les organisations se concertent (téléphone, Internet) pour fixer un mandat aux élus.

Les élus s'engagent à siéger le plus régulièrement possible.

Les élus ne pourront faire de procuration qu'à un autre élu des listes du Rassemblement du Syndicalisme de Lutte

Les élus s'engagent à écrire immédiatement après le conseil d'UFR un compte rendu, précisant notamment ce qu'ils ont voté. Quand la liste a plusieurs élus dans un conseil, les élus se mettent d'accord pour savoir qui effectue le compte-rendu écrit.

Cadrement du vote des élus

Les élus du rassemblement siègent pour recueillir les informations, défendre les intérêts étudiants tels que définis par la profession de foi, et se faire les porte-parole, à l'intérieur des conseils, des mobilisations étudiantes. Les élus refusent la cogestion.

Par conséquent, les élus voteront :

- POUR des motions qui satisfont une revendication des étudiants / personnels ou qui permettent le maintien d'un acquis des étudiants / personnels
- CONTRE toute remise en cause des acquis étudiants / personnels et CONTRE toute manifestation du désengagement financier de l'Etat. En particulier, les élus voteront CONTRE toutes les maquettes de diplômes LMD (déclinaison concrète d'une contre-réforme). Les élus devront bien sûr défendre au maximum les acquis étudiants (compensation annuelle, session de septembre, ...) dans le cadre de l'application d'une contre-réforme. Pour cela, ils demanderont des votes séparés sur ces points précis.
- REFUSERONT DE PRENDRE PART AU VOTE sur toutes les questions relevant de la gestion « ordinaire » de l'UFR.

Positions fondamentales du Rassemblement du Syndicalisme de Lutte

Nous nous opposons à l'ensemble du processus d'autonomisation et de capitalisation des universités, initié en 1968 par la loi Faure, poursuivi en 1984 par la loi Savary, et qui s'est accéléré ces dernières avec les décrets Lang-LMD en 2002 et le Pacte pour la recherche de 2006, en attendant les prochaines attaques contenues dans le rapport Hetzel. Nous demandons l'abrogation de toutes ces lois/décrets.

Nous nous opposons à la professionnalisation des filières et des diplômes : contre les modules professionnalisants (stages, écriture de CV, recherche d'emploi, création d'entreprise, etc.), contre l'intervention des représentants du patronat dans les cursus, contre l'ensemble des dispositifs qui visent à orienter les étudiants en fonction des intérêts du patronat (« CAP en FAC », etc.), pour la rupture de tous les liens entre l'université et le patronat.

Proposition de profession de foi commune

Pour des élus sérieux et combattifs qui vous rendent des comptes

Au printemps dernier, nos militants ont combattu ensemble le gouvernement et sa loi sur l'égalité des chances. Aujourd'hui, **nous nous présentons unis lors de ces élections**, afin que le syndicalisme de lutte soit le plus massivement représenté dans les conseils. **Parce que les étudiants n'ont pas besoin d'élus leche-cul ou fantômes, mais d'élus sérieux et combattifs.**

Nos engagements sont simples : nos élus défendront avec acharnement et sans compromission les droits et les intérêts des étudiants. **Après chaque conseil, nous ferons un compte-rendu écrit** et nous rendrons public tous les projets de la Direction de l'Université. Mais **voter est insuffisant** : il faut s'organiser collectivement pour défendre nos droits, et nos élus porteront dans les conseils les revendications étudiantes.

SELECTION, PROFESSIONNALISATION ... REGRESSION !

Après la remise du rapport de la Commission Université-Emploi, le gouvernement a annoncé ses

futures attaques : **professionnalisation généralisée des cursus** (soumission des contenus

et de l'organisation des diplômes aux intérêts patronaux), **sélection à l'entrée du master**, mise en concurrence des universités pour le recrutement des étudiants, et **possibilité pour les universités d'adopter le statut d'« université de technologie »**, **ce qui leur permettra de choisir leurs étudiants et de fixer elles-mêmes les frais d'inscription !**

Après la réforme LMD qui détruit le cadre national des diplômes, le gouvernement veut s'attaquer au droit fondamental des étudiants de poursuivre les études de leur choix (parce que cela ne serait pas jugé « rentable »). Déjà aujourd'hui, le

gouvernement a mis en place un obstacle financier à la poursuite des études en master (dont les frais d'inscription ont augmenté de 50% entre 2003 et 2006 contre 15% au niveau licence).

Nous sommes bien décidés à nous opposer à la destruction de l'Université publique. **Notre intérêt collectif est d'obtenir un diplôme national de qualité nous permettant d'acquérir des connaissances solides et critiques, reconnues dans les conventions collectives, et non des « compétences » individualisées répondant aux besoins à court terme du patronat.**

Lutter contre la dégradation de nos conditions d'études et de vie

Dans le même temps, nos conditions d'études se cessent de se dégrader : après une **rentrée catastrophique** (les résultats de la session de rattrapage ont été connus après le début officiel des cours), voilà que certains UFR prévoient (par exemple en Droit) de **ne plus distribuer certains polys**, qui seront seulement mis en ligne sur Internet. Si nous devons combattre les grandes réformes gouvernementales avec l'objectif d'une grève nationale étudiante qui seule pour faire reculer le gouvernement (comme pour le CPE), **nous défendrons au maximum les acquis étudiants : pour la session de septembre** (qui a été sauvée grâce à la mobilisation de 2005), **contre toute baisse du volume horaire des enseignements**, etc. Nous nous battons aussi contre la dualisation croissante de l'Université, avec d'un côté la multiplication de diplômes sélectifs pour une minorité (fort encadrement, gros volume horaire) et de l'autre côté des licences générales de plus en plus laissées à l'abandon.

La lutte doit aussi concerner nos conditions de vie, avec l'objectif élémentaire mais quotidiennement bafoué **que chaque étudiant puisse se loger décemment, se nourrir correctement, se soigner, pour pouvoir étudier dans des conditions dignes sans être obligé de travailler et de sacrifier ses études à sa survie**. Et nous ne pouvons que constater la dégradation des services collectifs. Un simple exemple : au Resto-U de Tolbiac, pour le prix d'un ticket, on nous a supprimé un plat depuis la rentrée.

Enfin, alors que le gouvernement continue à expulser des étudiants sans papiers, multiplie les attaques racistes (bagagistes de Roissy), veut mettre en prison ceux qui « appellent à l'émeute », **nous ne pouvons rester impassibles face à la montée de la barbarie sarkozyste.**

6. Publicitaires et marchands hors de l'école !

La FSE Paris I et IV est signataire de la pétition (liste complète de la pétition dans la prochaine lettre d'info)

PUBLICITAIRES ET MARCHANDS, HORS DE L'ECOLE !

Microsoft, Danone, l'Institut de l'entreprise, le CIC, Leclerc, Nestlé, le MEDEF, Disneyland...La liste des « partenaires » de l'Education nationale ne cesse de s'élargir, les intrusions publicitaires, idéologiques et commerciales se multiplient au sein du service public.

Nous demandons le strict respect du principe de neutralité scolaire régulièrement rappelé, jusqu'en 2001, par de nombreuses circulaires et notes de service émanant du ministère de l'Education nationale :

« Il ne sera pas donné suite aux sollicitations du secteur privé, dont les visées ont généralement un caractère publicitaire et commercial », disait encore la note de service n° 99-118 du 9 août 1999.

En 2001, une circulaire, dite, « code de bonne conduite des interventions des entreprises en milieu scolaire » (circulaire n°2001-053 du 28 mars 2001) a instauré des pratiques contraires au principe de neutralité. C'est ainsi que ce texte autorise la publicité à l'école, invite les établissements à conclure des partenariats, remplace le principe de neutralité scolaire par la notion marchande de neutralité commerciale.

Un jugement a mis en évidence les atteintes à la neutralité dont ce texte est porteur :

Alors que le ministère justifiait l'organisation du jeu boursier du CIC dans les établissements par l'application de cette circulaire (courrier de mars 2003), le tribunal administratif de Cergy-Pontoise déclarait cette organisation illégale le 1^{er} juillet 2004 :

« ... ce jeu qui avait clairement des objectifs publicitaires et commerciaux pour la banque organisatrice tombait sous le coup de la prohibition des initiatives de nature publicitaire, commerciale, politique ou confessionnelle figurant au règlement intérieur de l'établissement ; qu'il contrevenait également au principe de neutralité de l'école... » (affaire n°0007594, requérant, G Molinier)

Nous rappelons avec force que l'éducation, l'acquisition de connaissances, l'exercice de l'esprit critique sont incompatibles avec la propagande publicitaire qui conditionne et aliène la pensée, que l'Ecole ne peut être subordonnée aux intérêts marchands, comme le demandent aujourd'hui le MEDEF et la commission européenne en prônant l'apprentissage d'une prétendue « culture entrepreneuriale ».

Nous demandons que le ministère de l'Education nationale assure ses missions et le financement de l'Ecole dans le respect de la neutralité scolaire, telle qu'entendue dans la note de service du 9 août 1999.

Nous exprimons notre volonté de défendre une école laïque, indépendante de toute influence marchande.

Nous exigeons l'annulation du « code de bonne conduite des interventions des entreprises en milieu scolaire. »

7. Attaques contre les enseignants : Contre-argumentaire d'une enseignante-chercheur

Alors que les attaques pleuvent contre les enseignants, alors que certains font croire que les enseignants ne font rien et proposent de les faire rester 35h à l'intérieur des collèges ou des lycées (laissant à penser qu'ils ne font rien quand ils sont chez eux), il nous a semblé important de diffuser, avec l'accord de l'intéressée, la réponse d'Annie Lacroix-Riz, historienne, à un message d'un étudiant éducateur

Message de l'étudiant éducateur

Madame

Je suis éducateur spécialisé dans un lycée LEP Mon emploi consiste à surveiller 80 adolescents et jeunes adultes de 15 à 21 ans de 18h à 8h du matin. Je suis seul face à tout ce qu'ils peuvent imaginer comme bêtises. Mais le pire de tout c'est de voir certains de mes élèves bien se comporter la nuit et être viré à 8h15 par des profs qui ne veulent pas s'encombrer des élèves bruyants dès le matin !!!!

Oui les profs de votre génération savaient travailler et savaient pourquoi ils faisaient ce métier mais ceux de ma génération ne sont, pour la plupart, enseignant que pour les avantages. Ils sont incapable de gérer les élèves et ne veulent pas chercher à comprendre leurs problèmes pour des pseudo raisons de stress, de surcharge de boulot ... On parle des enseignants mais l'ensemble du système est bancal ! Quand des jeunes passent le CAPES sans avoir jamais eu en face d'eux que des colonies de vacances comment voulez vous qu'ils soient crédibles ?!

Qui se paient des cours particuliers, les gosses de banlieues les fils et filles d'ouvriers... non ! Les riches ! Et ce sont toujours les mêmes qui en profitent ! Alors oui il faut réformer l'éducation nationale ou il faut que les nouveaux enseignants descendent de leur petit nuage, et oui il faut redonner une vraie égalité de chance aux élèves. Fin des cours particuliers à 30 euros la séance et au lieu de faire du cas par cas il serait temps de faire du vrai soutien. Car je suis encore étudiant et le soir quand je vois 40 élèves me demander de les aider parce que si je ne le fais pas personne le fera je pense qu'il y a un souci. Au fait je suis payé le SMIC sans tarif de nuit... no comment combien gagne un prof ?

Alors que les enseignants arrêtent de se plaindre qu'ils demandent à être mieux protégés contre les abus des élèves en contre parti de plus d'investissement dans un métier qui est certainement aussi essentiel que pompiers

ou infirmier ... mais qui est loin d'en avoir la noblesse aujourd'hui. Les profs ne sont pas les seuls responsables mais beaucoup ne font rien pour en améliorer le blason, que ceux qui s'investissent ne se sentent pas visés ...

Alexandre
éducateur spécialisé en Master 2 Histoire

Réponse d'Annie Lacroix-Riz

Alexandre,

Vous ne pouvez pas demander aux enseignants d'assumer sur une base de travail gratuit des missions qui requièrent des postes, c'est à dire des crédits budgétaires: or, il y a de moins en moins de postes, mais plus de 20 milliards d'€, je dis bien milliards, sont consacrés aux dispenses de charges octroyées aux patrons. On peut immédiatement en affecter une grande partie aux besoins scolaires et parascolaires. L'appel aux sacrifices supplémentaires des enseignants, lancé par une bénéficiaire de l'argent du grand capital (sur les méthodes de contrôle de la vie politique par cette fraction de la société, voir mon ouvrage *Le choix de la défaite*) est aussi absurde que le chantage à la délocalisation. À ce petit jeu, il n'y a pas de choix possible entre le salaire à moins d'un € de l'heure et le salaire français, si dégradé soit-il; bientôt, le bol de riz sera excessif; finalement, la meilleure solution consisterait à atteindre le niveau du camp de concentration avec extermination par le travail. Vu les ressources démographiques de la planète, le capitalisme peut tenir ainsi un petit moment comme il l'a fait du temps des compagnies à charte au Congo, et du "caoutchouc rouge", avec des millions de Congolais tués pour obtenir que les survivants travaillent plus: par exemple près de trente ans dans le cas belge, après quoi il a fallu envisager une réforme de l'exploitation dans le Congo devenu "belge" et non plus propriété personnelle de Léopold II. Comme l'a dit récemment Folz, de PSA, "il n'y a pas de limite à la baisse des coûts de revient". Est-ce ce que nous voulons ici?

Revenons d'abord aux enseignants: en 1981, un certifié en début de carrière touchait un salaire brut égal à 2,07 fois le salaire minimum; en 2006, on est à 1,25 fois. En 2003, le salaire net moyen d'un enseignant (toutes catégories confondues) atteignait 65% de celui du secteur privé, 68% de celui d'un cadre de la fonction publique. C'est votre salaire qui est un scandale, plus grand encore que celui, scandaleusement bas, d'un jeune certifié ou agrégé. D'ailleurs, vous sentirez-vous membre d'une société plus juste quand on aura réduit les traitements des profs? Souhaitez-vous qu'on le porte au niveau du SMIC pour arrêter de considérer les profs comme des privilégiés d'ancien régime et pour qu'enfin ces sybarites descendent "de leur petit nuage"?

Si nous ne voulons pas aller jusque là, c'est de changements socio-économiques profonds que la France a besoin ce qui pose la seule question des rapports entre le salaire et le profit, assurément pas de bagarres entre les fonctionnaires et les salariés du privé et pas davantage de nouveaux sacrifices des enseignants. Si on requiert des sacrifices, ça ne peut plus être des salariés ou assimilés: depuis l'ère Mitterrand, plus de 10% des revenus ont été transférés des salaires aux profits. Il y a des niches, mais elles ne sont pas là où on prétend les débusquer. Où sont les privilégiés en France: chez les bénéficiaires du statut de la fonction publique de novembre 1946? Après les cheminots, les profs, puis qui encore? Pourquoi pas les postiers, que la libéralisation voulue et réalisée par le parti socialiste (la réforme Quilès) a voués au sort enviable que l'on sait. Voilà un modèle, pas seulement pour Mme Royal, mais pour le parti auquel elle appartient. Est-ce le vôtre?

Parlons maintenant temps de travail et missions. En 2003, la durée hebdomadaire du travail des enseignants (cours devant les élèves, conseils et réunions, rencontres avec les parents, correction de copies, préparation des cours et surveillance et correction d'examen) s'élevait, d'après le Ministère de l'éducation nationale, à 39 h 47; selon les sources syndicales à 45 h. Si vous exigez d'eux 35 heures de présence hebdomadaire dans l'établissement pour gérer tout et n'importe quoi, vous exigerez combien d'heures supplémentaires pour qu'ils assument leur tâche de préparation des cours et de correction des devoirs? Les professeurs sont formés pour des tâches pédagogiques, pas pour compenser les carences et injustices d'une société qui prive les parents de leurs élèves des droits que les générations antérieures ont acquis. Et vous croyez sincèrement qu'on va supprimer l'échec scolaire dans une conjoncture de crise sociale telle que la présente en attachant les profs au piquet de leur collège ou de leur lycée? Quant à leur caractère mercenaire présumé, c'est une femme politique qui œuvre au maintien du pouvoir de l'argent (quels que soient ses discours sur l'égalité des chances) qui estime opportun,

comme le reste de ses amis-adversaires politiques d'ailleurs, ça ne fait pas de doute de dénoncer les privilèges et la vénalité du corps enseignant. On croit rêver.

Ma génération a travaillé dans le secondaire plus facilement que celles des jeunes enseignants parce qu'elle n'avait pas à gérer les horreurs de cette crise qui dure depuis plus de trente ans, parce qu'on ne lui avait pas encore saboté son enseignement via les programmes, les réductions d'horaire (voir le cas de l'histoire géographique) et la qualité des manuels scolaires et parce que les enfants dont elle s'occupait avaient une chance de trouver un travail qualifié après avoir passé leur baccalauréat (c'est ceux dont je m'occupais quand j'étais professeur du secondaire) puis fait des études supérieures. Ce n'est plus le cas de la majorité des bacheliers et des étudiants.

Enfin, je suis attachée au droit des enseignants (comme des autres salariés) à utiliser une partie de leur temps disponible à formation personnelle et, recherche notamment: c'est grâce à cela que des gens comme moi ont pu faire une thèse d'État en étant professeurs du secondaire; je tiens beaucoup au maintien de ce droit, la formation des intéressés me semblant d'ailleurs aussi bénéfique à leurs élèves qu'à eux-mêmes.

Vous ne pouvez en outre pas poser la question de l'enseignement public dépourvu de moyens en oubliant que le privé, financé par le contribuable, c'est à dire par une majorité de pauvres, assure l'inégalité que vous attribuez aux enseignants du public.

Pour cette question comme sur bien d'autres, et sur tout ce qui relève des présumés "privilèges" des salariés à statut, prenez contact, si ce n'est fait, avec l'analyse de la marchandise: lisez donc Marx (Travail salarié et capital, Salaire, prix et profit, vous pourrez aborder le Capital plus tard) et Lénine (notamment L'impérialisme...) et ne vous trompez pas d'adversaire. Tant que les salariés se battent entre eux, les détenteurs du capital ont un avenir assuré.

Bien cordialement,

Annie Lacroix-Riz

8. Brèves

8.1 : Guide en ligne de l'aide juridique contre la répression policière

Un guide très utile est en ligne : <http://guidejuridique.net>

Une nouvelle version actualisée sera publiée en librairie d'ici quelques mois sous le titre "Face à la Police/Face à la Justice".

Une souscription est lancée auprès de l'éditeur pour ceux qui souhaiteraient commander ce bouquin à l'avance, au prix de 3 euros frais de port inclus:

8.2 : Mouvement anti-CPE à Aix: prison avec sursis pour quatre étudiants

Dépêche de presse

Quatre étudiants de la faculté de Lettres de l'université d'Aix-en-Provence, impliqués en juin dans une bousculade lors d'un débat sur le CPE, ont été condamnés vendredi par le tribunal correctionnel à des peines de deux à quatre mois de prison avec sursis.

Les quatre jeunes gens, âgés de 20 à 23 ans, étaient poursuivis pour "rébellion". Le plus lourdement condamné était également prévenu de "violences volontaires".

Il leur était reproché d'avoir été impliqués dans une bousculade devant l'université de droit Paul Cézanne où se déroulait le 7 juin un débat sur le CPE. Dans la bousculade, des policiers et des étudiants avaient été blessés. La police avait porté plainte.

Les quatre étudiants dont le procès a eu lieu en septembre ont également été condamnés à payer des dommages-intérêts allant de 600 à 1.000 euros.

8.3 : Se mobiliser contre les attaques de la Ligue de Défense Juive contre des syndicalistes

A TOUS MES AMIS DE LA SOLIDARITÉ PALESTINE,

Le 20 janvier 2005, un groupe (5-6 individus) de la Ligue de Défense Juive a attaqué, par trois fois, des syndicalistes qui faisaient signer un appel de solidarité avec les travailleurs et syndicalistes palestiniens.

C'était lors d'une manifestation unitaire de défense des services publics. Heureusement les fonctionnaires qui défilaient nous ont immédiatement protégés. J'ai été la seule blessée (légèrement: 2 jours d'incapacité de travail). J'ai porté plainte et j'ai transmis les photos prises par des manifestants, par principe, sans trop espérer de suite, connaissant l'impunité dont jouit la LDJ.

Heureuse surprise. Je viens de recevoir une convocation du tribunal. Le procureur de la République a donc décidé de poursuivre Anthony ATTAL pour "violence en réunion et incapacité de travail n'excédant pas huit jours".

Cet individu ayant déjà été condamné, pour des faits semblables, à dix mois de prison avec sursis et deux ans de mise à l'épreuve, nous pensons, mon avocate et moi, que cette fois-ci il devrait être condamné à de la prison ferme.

Ce serait une victoire politique contre cette organisation qui, comme vous le savez est interdite aux USA et en Israël, pour violence et racisme, mais qui s'affiche publiquement en France, dans les manifs du CRIF, et dans ses centres d'entraînement.

Je ne voudrais pas que la salle du tribunal soit remplie par les supporters de la LDJ. Je fais donc appel à tous ceux pourraient se libérer le MERCREDI 15 NOVEMBRE, À 9 H,

SALLE D'AUDIENCE DE LA 16IÈME CHAMBRE / 2,

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS, 4 BOULEVARD DU PALAIS, MÉTRO CITÉ

Bien cordialement à tous, Catherine Guillaume